

A.S.L. Saint-Jean-les-Moulières - Procès verbal A.G. du 19 mai 2017

Sont présents ou représentés : Mmes et MM ARDOUIN – BONNAFIS – LAYES – CASTELLANO – CITTADINI – COUDRIOU – DELAUNAY – DEMARECAUX – DI BARTOLOMEO – DUPREY – DURAND – ESCRIVA – EYMIEU – FAVRESSE – FEMENIA - FERRO H – FERRRO R – KLEIN – LEVILLY – MARCHAL/LEVIVIER – SALINE – STOCKDALE – VANOUDEUSDEN

Absents BAJRIC Renat - BAJRIC Romer – CAMPBELL – DONQUE/MARIANI – CAMPILLO/PENICA – ZUFFO

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter à 18 h. 10

Nous remercions Madame Garnier Isabelle et la municipalité qui nous ont permis de nous réunir dans les locaux de la Maison de quartier Jean Bouvet.

1 - Présentation des comptes.

Au 31/12/2016 notre solde en banque est de 18 204 € 59. Quitus est donné à Mme Féménia qui en a énuméré le détail.

2 - Actions réalisées et actualités.

- Analyse amiante de la chaussée et réparation route. (Véhicule incendié janvier 2016)
- Incendie véhicule sur parking central, sans dégâts pour le lotissement.
- Dépôt plainte démolition grillage mur parking central 09.2016 - sans suite des assurances.
- Dépôt plainte démolition mur parking 16.10.2016 - Demande autorisation préalable à la mairie - BatiTechnic : travaux effectués mi-février pour un montant de 3 475 € 56. Remboursement intégral par assurance en cours.
- Commandes groupées de fuel réalisées encore cette année.
- Nettoyage des parkings (bouteilles, papiers, ordures, etc...) à plusieurs reprises par nos soins.
- Courrier mairie pour homologation sens interdit. Par la suite les contrevenants seront passibles d'une amende de 135 € et d'un retrait de points.
- Appel à Allo la Seyne pour dégradation panneau STOP face maison Bouvet (réparé janvier 2017)
- Chasse aux propriétaires indécents de chiens crottant sur nos voies, trottoirs et parkings.

3- Renouvellement du bureau

Aucune nouvelle candidature. Se représentent à leurs postes : Mme Ardouin, Mme Féménia et M. Durand qui sont réélus à l'unanimité.

4 - Actions à réaliser

- ✚ STATUTS : Les statuts acceptés à l'unanimité lors de la dernière A.G. doivent être publiés au journal officiel des associations. Les modifications qui ont du être apportées pour être conformes ont été acceptées ce jour à l'unanimité des présents et représentés.

Faut-il refaire un cahier des charges malgré l'obligation de suivre le P.L.U. ?

Votes : Contre : 19 Absentions : 0 Observations : Mme Coudriou pense qu'il est préférable d'attendre l'an prochain suite à de possibles modifications de la loi. Proposition acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

- ✚ ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT : Accord donné à l'unanimité pour permettre au président de prendre toutes les mesures nécessaires auprès des administrations et agir juridiquement en cas de besoins.

- ✚ TROTTOIRS : Il avait été demandé l'an passé aux colotis de prévoir pour cette année, une avance sur travaux pour le goudronnage des trottoirs. Actualisé, le devis est de 23 650 € 66. Nous disposons de 15 250 € en tenant compte des dépenses constantes annuelles pour 2017, la quote-part par coloti est donc de 300 €.

Vote : Contre les trottoirs : 2 Abstentions : 0 Observations : Accepté par la majorité des présents et représentés. Afin d'accepter le devis, nous devons avoir **recupéré la totalité de la somme avant le 15 juin 2017.**

✚ ECLAIRAGE :

Les ampoules cassées ou grillées ne seront plus remplacées par la mairie qui nous invite à faire modifier les ballasts des lampadaires du lotissement. Nous demanderons des devis le cas échéant, il faut prévoir entre 3200 et 3400 € pour la totalité. Il semble que ce soit possible au coup par coup sachant que les pannes sont rares.
A voir lors de l'A.G. l'an prochain.

✚ ENTRETIEN :

- Venue du jardinier 2 fois pour l'entretien des parkings.

Vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Observations : Accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Par contre il est fortement recommandé d'entretenir la devanture des propriétés (trottoirs ou pas) Herbes, amas de feuilles ou autres déchets, rigole d'écoulement des eaux, taille des haies sur voie commune et entre voisins.

Conserver sa propreté au lotissement pour ne pas être envahis par toutes sortes de bestioles nuisibles, vectrices de maladies graves. (Rats)

Les membres du bureau ne sont pas les éboueurs du lotissement, chacun peut mettre la main à la pâte (merci à certains qui le font) afin que tous puissent profiter sereinement de leur environnement.

(rappel : moustiques tigres - charançons rouges du palmier – frelons = pièges)

Renseignements pris, nous sommes habilités à faire appel au Service d'hygiène, tous frais éventuels bien sûr à la charge des contrevenants.

RAPPEL : TOUT FEU DE DECHETS DE JARDIN EST INTERDIT QUELLE QUE SOIT LA DATE.

✚ STATIONNEMENT :

La vie en société implique quelques devoirs, notamment celui de ne pas gêner ses voisins de quelque façon que ce soit. Merci de laisser aux différents véhicules l'emplacement nécessaire pour entrer chez soi sans avoir à faire plusieurs manœuvres (Véhicules face au portail mal garés, gênants).

En cas de goudronnage des trottoirs, **il sera formellement interdit de s'y garer.**

✚ FIBRE :

Les autorisations d'ERDF commencent à arriver goutte à goutte et c'est ORANGE qui décide de la priorité des travaux. Il nous a été conseillé de prendre directement et individuellement contact avec cet opérateur.

Pour vérifier votre adresse : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>

✚ Questions diverses :

Demande d'un coloti : « *Certains chauffeurs roulent trop vite dans le lotissement. Le sujet des ralentisseurs a déjà été évoqué précédemment mais l'étude n'est pas allée à son terme. Je souhaiterais qu'il soit remis à l'ordre du jour, ça me semble être un bon moyen pour améliorer la sécurité.* »

Pour rappel, cette question a été étudiée lors de notre AG du 20 mai 2016 et mise aux voix :

- Pose ralentisseurs : Contre : 18 Abstentions : 0 Pour : 5

Il est rappelé que **toute décision prise en A.G. s'impose à la totalité des colotis** et ne peut faire l'objet d'un nouveau débat sauf cause grave ou urgente.

Séance levée à 19 h. 30

Tous les colotis sont cordialement invités au verre de l'amitié.

La Vice-présidente

La Présidente